

N<sup>o</sup> 107  
Darligny  
Monsieur (François)  
fils légitime.

L'an mil huit cent quatre vingt dix, le quinze décembre à deux heures de soir pardevant nous Aniceta Lavoisier Maire, officier de l'état civil de la Commune de Saint Martin Boulogne, Canton Sud et arrondissement de Boulogne, département du Pas de Calais, en comparant François Darligny âgé de trente un ans sans profession, demeurant en cette commune lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin qu'il a déclaré être né de lui le vingt deux décembre courant à deux heures de soir, au domicile de son épouse Marie de vingt quatre ans sans profession son épouse lequel enfant il a été donné les prénoms de François Darligny. Les dites présentations et déclarations faites en présence de Monsieur Darligny père de l'enfant, de Monsieur Lavoisier Maire de Saint Martin Boulogne, du Notaire National et Comparses, de Monsieur Marchal âgé de trente huit ans marié sans profession, demeurant à Saint Martin Boulogne, du père de l'enfant, et après lecture faite les comparant et témoins ont signé avec nous le présent acte.

Monsieur Darligny. Monsieur Lavoisier. Monsieur Marchal.

N<sup>o</sup> 108  
Migneron  
Monsieur (Philippe)  
fils légitime.

L'an mil huit cent quatre vingt dix, le dix sept décembre à deux heures de soir pardevant nous Aniceta Lavoisier Maire, officier de l'état civil de la Commune de Saint Martin Boulogne, Canton Sud et arrondissement de Boulogne, département du Pas de Calais, en comparant Philippe Migneron âgé de quarante ans Notaire demeurant en cette commune lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin qu'il a déclaré être né de son épouse Marie Robertelle âgée de trente sept ans mariée sans profession, et lequel enfant il a été donné les prénoms de Philippe Migneron. Les dites présentations et déclarations ont été faites en présence de Monsieur Migneron père de l'enfant, de Monsieur Lavoisier Maire de Saint Martin Boulogne, du Notaire National et Comparses, de Monsieur Robertelle père de l'enfant, et après lecture faite les comparant et témoins ont signé avec nous le présent acte.

Monsieur Migneron. Monsieur Lavoisier. Monsieur Robertelle.

N<sup>o</sup> 109  
Barbeaux  
Monsieur (Germain)  
fils légitime.

L'an mil huit cent quatre vingt dix, le dix huit décembre à deux heures de soir pardevant nous Aniceta Lavoisier Maire, officier de l'état civil de la Commune de Saint Martin Boulogne, Canton Sud et arrondissement de Boulogne, département du Pas de Calais, en comparant Germain Barbeaux âgé de trente sept ans demeurant en cette commune lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin qu'il a déclaré être né de son épouse Marie Elisabeth Ponsa Michardelle âgée de trente ans mariée sans profession, et lequel enfant il a été donné les prénoms de Germaine Barbeaux. Les dites présentations et déclarations ont été faites en présence de Monsieur Barbeaux père de l'enfant, de Monsieur Lavoisier Maire de Saint Martin Boulogne, du Notaire National et Comparses, de Monsieur Ponsa Michardelle mère de l'enfant, et après lecture faite les comparant et témoins ont signé avec nous le présent acte.

Monsieur Barbeaux. Monsieur Lavoisier. Monsieur Ponsa Michardelle.

Marié le 17 mai 1878  
à Germaine s<sup>te</sup> Hon<sup>or</sup>able  
à Germaine s<sup>te</sup> Hon<sup>or</sup>able  
à Germaine s<sup>te</sup> Hon<sup>or</sup>able  
le 9. 12. 78. ul

N<sup>o</sup> 110  
Lecourt  
Monsieur (Charles)  
fils légitime.

L'an mil huit cent quatre vingt dix, le dix neuf décembre à deux heures de soir pardevant nous Aniceta Lavoisier Maire, officier de l'état civil de la Commune de Saint Martin Boulogne, Canton Sud et arrondissement de Boulogne, département du Pas de Calais, en comparant Charles Lecourt âgé de vingt sept ans marchand épiciers demeurant en cette commune lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin qu'il a déclaré être né de son épouse Marie de vingt quatre ans sans profession, et lequel enfant il a été donné les prénoms de Charles Lecourt. Les dites présentations et déclarations ont été faites en présence de Monsieur Lecourt père de l'enfant, de Monsieur Lavoisier Maire de Saint Martin Boulogne, du Notaire National et Comparses, de Monsieur Marie de vingt quatre ans sans profession, et après lecture faite les comparant et témoins ont signé avec nous le présent acte.

Monsieur Lecourt. Monsieur Lavoisier. Monsieur Marie.

N<sup>o</sup> 111  
Gillon  
Monsieur (Joseph)  
fils légitime.

L'an mil huit cent quatre vingt dix, le vingt deux décembre à deux heures de soir pardevant nous Aniceta Lavoisier Maire, officier de l'état civil de la Commune de Saint Martin Boulogne, Canton Sud et arrondissement de Boulogne, département du Pas de Calais, en comparant Joseph Gillon âgé de trente trois ans marchand demeurant en cette commune lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin qu'il a déclaré être né de son épouse Marie de vingt quatre ans sans profession, et lequel enfant il a été donné les prénoms de Jeanne Gillon. Les dites présentations et déclarations ont été faites en présence de Monsieur Gillon père de l'enfant, de Monsieur Lavoisier Maire de Saint Martin Boulogne, du Notaire National et Comparses, de Monsieur Marie de vingt quatre ans sans profession, et après lecture faite les comparant et témoins ont signé avec nous le présent acte.

Monsieur Gillon. Monsieur Lavoisier. Monsieur Marie.

N<sup>o</sup> 112  
Boulet  
Monsieur (Eugène)  
fils légitime.

L'an mil huit cent quatre vingt dix, le vingt trois décembre à deux heures de soir pardevant nous Aniceta Lavoisier Maire, officier de l'état civil de la Commune de Saint Martin Boulogne, Canton Sud et arrondissement de Boulogne, département du Pas de Calais, en comparant Eugène Boulet âgé de trente ans marchand demeurant en cette commune lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin qu'il a déclaré être né de son épouse Marie de vingt quatre ans sans profession, et lequel enfant il a été donné les prénoms de Eugène Boulet. Les dites présentations et déclarations ont été faites en présence de Monsieur Boulet père de l'enfant, de Monsieur Lavoisier Maire de Saint Martin Boulogne, du Notaire National et Comparses, de Monsieur Marie de vingt quatre ans sans profession, et après lecture faite les comparant et témoins ont signé avec nous le présent acte.

Monsieur Boulet. Monsieur Lavoisier. Monsieur Marie.

Monsieur Boulet. Monsieur Lavoisier. Monsieur Marie.